

REGLEMENT INTERIEUR

Espace Jeunes 12-17 ans

Année 2020-2021



L'espace jeune est destiné prioritairement aux jeunes âgés de 12 à 17 ans. C'est un lieu de loisirs, de temps libre, d'écoute, d'échanges, de discussion et de partage. Il doit être pour ces adolescents un lieu ressource afin de leur permettre d'être acteurs dans l'organisation de leurs loisirs, dans l'animation de la vie locale, culturelle et sportive.

Les horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi : 16h à 18h .

Mercredi et samedi : 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h aux 12/17 ans.

Cet espace peut être ouvert exceptionnellement en soirée jusqu'à 22 heures (repas, répétitions, soirée jeux...)

Inscription et Tarifs

Pour pouvoir bénéficier de l'espace jeune il suffit d'être adhérent à l'association en réglant une cotisation de 5€ à l'année. Les familles doivent impérativement avoir rendu la fiche sanitaire et une copie du carnet de vaccinations avec les vaccins à jours.

Les pré-inscriptions aux activités peuvent se faire des manières suivantes :

Par le jeune directement auprès de ses animateurs (en direct, pas sms, ou mail)

Par les familles auprès des animateurs jeunesse en direct, par téléphone, sms, ou par mail.

L'inscription ne sera effective qu'une fois l'activité réglé. La totalité du paiement doit impérativement être fait une semaine avant le début de l'activité. Toute annulation faite au-delà des 5 jours avant l'activité sera facturé.

En plus de l'adhésion et de la cotisation un coût supplémentaire sera demandé aux familles pour les activités suivantes :

▲ Soirées : 3€ de participation

▲ Sortie : au-delà de 3€ une tarification au Quotient Familial réel de la famille s'applique

▲ Séjour : Tarification selon Quotient Familial réel de la famille.

Pour les familles extérieures à la ville de Rives la tarification au quotient familial s'applique avec une majoration de 20%.

Calcul selon Quotient Familial (300 étant le minimum et 1500 le maximum)

Coef A = (T Max - T min) / (1500-300),

Px activité = Tarif mini + coef A *((min(QF,1500)-300)

Comportement

- Les jeunes comme les adultes sont tenus d'avoir une attitude respectueuse vis-à-vis des autres
- Aucun discours discriminatoire ou vulgaire ne sera toléré dans la MJC.
- Le tabac et l'alcool sont interdits au sein de l'espace jeunes.
- Tout matériel utilisé doit être remis à sa place.
- Toute détérioration volontaire causée par votre enfant sera facturée à la famille.
- Tout objet personnel est sous la responsabilité du jeune.
- Les téléphones portables sont acceptés au sein de l'espace jeunes, néanmoins leur utilisation est proscrite lors des temps d'animation, repas ...

-En cas de non-respect du règlement par un adhérent, des sanctions pourront être appliquées pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Autonomie du mineur.

Un des objectifs du projet éducatif est de tendre vers l'autonomie du jeune. Celle-ci se construit au fil du temps et ne se travaille pas de la même manière selon l'âge du mineur. Pour tendre vers cet objectif nous permettons à tous les jeunes de trouver leur place dans le groupe en les encourageant à s'exprimer devant le groupe, à argumenter à débattre et en construisant différents projets, séjour, planning d'activité. Mais le développement de l'autonomie se traduit parfois par la non présence de l'adulte (exemple « quartier libre » en séjour). Dans tous les cas ces temps d'autonomie sont préparés et structurés entre l'adulte responsable et le groupe de jeunes (l'adulte prend en compte l'âge moyen du groupe, leur maturité, le lieu, l'heure...) afin de garantir la sécurité physique et affective du mineur.

En cas de refus, la famille doit adresser un courrier à la MJC à l'attention du Directeur de l'ALSH 12-17ans. Dans ce cas-là l'accès à la totalité des animations jeunesse ne pourra pas être garanti à votre enfant.

L'équipe d'animation

Contact Direction de l'ALSH 12-17 ans auprès de Jean-Baptiste RAYMOND :

Par téléphone au 06 81 10 08 10

Par email : jb.raymond@rives.fr

COUPON A DECOUPER ET A RENDRE LORS DE L'INSCRIPTION

Je soussigné (nom du(des) jeune(s)) : _____

Je soussigné (nom du responsable légal) : _____

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur du secteur jeunes et en acceptons les termes.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du jeune

Signatures des parents